



FICHE D'INSCRIPTION

ANNÉE 2022-2023

1. RENSEIGNEMENTS CAVALIERS :

- * Nom : Prénom :
- * Date de naissance :
- * Adresse :
- * Mail :Tel :
- * Personne à contacter en cas d'urgence :Tel :
- * Nom et prénom du responsable légal du cavalier si mineur :
- * Date de naissance :

2. CHOIX DE LA FORMULE :

Forfait annuel

Carte 10H

Forfait découverte

	BABY-PONEY	PONEY	CHEVAL-18 ANS	CHEVAL+18ANS
Forfait annuel	550 €	650 €	700 €	720 €
Forfait deuxième heure semaine		500 €	550 €	550 €
Cartes 10h avec licences	240 €	265 €	290 €	300 €
Cartes 10h suivantes	160 €	180 €	190 €	190 €
Forfait découverte	50 €	60 €	70 €	70 €
Option annulation	70 €	70 €	90 €	90 €

3. JOUR ET HORAIRE DU COURS CHOISI :

Objectif de l'année : loisir - compétition - promenades - autre :(entourer la mention choisie)

Les cours débutent le 12 septembre 2022 et se terminent le 1 Juillet 2023, ils ont lieu chaque semaine hors vacances scolaires.

Les forfaits découverte sont valables sur les 3 premiers cours consécutifs du nouveau cavalier et non renouvelables.

1. RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

- * Nul cavalier ne peut monter à cheval s'il n'est pas à jour de ses droits d'inscriptions et paiements dus au Centre Equestre.
- * Les cartes ou forfaits sont nominatifs, incessibles et non remboursables (sauf si souscription à l'option annulation). Les cartes de 10h ont une validité de un an. Les titulaires d'une carte de 10h s'inscrivent à leur cours sur le site www.lacravache-saintmalo.fr ou sur l'application ikavalog.
- * Les heures non décommandées 24H à l'avance sont dues. **Pour les titulaires d'un forfait, les heures décommandées sont rattrapables dans le trimestre suivant les disponibilités du centre équestre et en dehors des vacances, avec un maximum de 8 séances de rattrapages.**
- * En dehors des heures de reprise, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.
- * Le port de la bombe aux normes NP EN 1384 est obligatoire. Les casques de vélo sont interdits. Des casques sont à disposition mais pour des raisons sanitaires, il est conseillé d'avoir son matériel et de ne pas se le prêter.
- * Les cavaliers doivent avoir une tenue correcte, les cheveux longs attachés lors de la reprise, porter des bottes, ou des boots avec chaps.
- * Les personnes non membres, non licenciés, doivent rester à l'écart des chevaux afin d'éviter un accident.
- * Les cavaliers doivent prendre soin des installations et du matériel mis à leur disposition par le Centre Equestre et notamment les harnachements.
- * Les cavaliers doivent se conformer à la discipline exigée par l'enseignant.
- * Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les animaux n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement.
- * Le Centre Equestre étant un lieu public, l'interdiction de fumer y est applicable.
- * Un vol, une violence physique ou morale, un non-respect du règlement ou toute autre attitude répréhensible peut faire l'objet d'une exclusion prononcée par le directeur. Ils ne peuvent dans ce cas prétendre à aucun remboursement des sommes déjà versées.

.....
Je soussignépère, mère, tuteur de l'enfant

- * Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à m'y conformer.
- * Accepte le droit à l'image sur tout support de communication lié au site des écuries
- * Autorise le centre équestre La Cravache, en cas d'impossibilité de joindre les parents, à faire soigner mon enfant et pratiquer les interventions d'urgence.

Date et signature :